

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix, le deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : GUILLOT Emile, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, CADORET Philippe, BON Frédéric, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaël, JOFFREDO Marie-Thérèse, CELIBERT Sébastien, DOS SANTOS Maryvonne, MORIO Christine, BEYET Christelle.

ABSENTS Excusés : M LOUESSARD Michel, HOUTEKIER Patrick

Absent : BODARD Bruno

Convocation du 25 Novembre 2010

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric BON

Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2010

Point sur les travaux :

- Rue des templiers : Alors que les travaux devaient être terminés fin novembre, ils sont arrêtés en raison des intempéries (neige).
- Voie communale de Kervenne : La totalité du chantier est réalisée, y compris la signalisation horizontale et verticale.
- Travaux connexes : En dehors de quelques petits travaux sur quelques chemins, le chemin rural n°193 entre la RD 116 et la VC n°1 de Bizole est terminé y compris la pose d'une clôture en grillage le long du ruisseau. Il reste la peinture au sol et la signalisation verticale.
- Stade : Terrain B : la pelouse a été décompactée et regarnie.
- Neige et verglas : un camion de sable coquillé a été livré le 1^{er} décembre 2010. D'autre part, 2 tonnes de sel ont été commandées. Pour info, et à titre préventif, plusieurs tas de sable avaient été déposés dans différents endroits de la commune, mais ils étaient sous l'épaisse couche de neige.

Acquisition foncière à Bizole

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil en date du 28 janvier 2010, il a été décidé d'acquérir une parcelle de terre aux abords du Chemin des Aravis en vue d'y réaliser une aire d'observation du panorama. Sachant que ce terrain n'est pas le mieux situé, Monsieur le Maire propose aux élus (J. Aubry, B. Thomazo, C. Morio) de se revoir sur le terrain avec Alain Thomazo, propriétaire de la parcelle à acquérir.

Le conseil municipal, après délibération,

- annule la délibération du 28 janvier 2010.
- décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZT 35.
- précise que les frais d'acte notarié établi par la SCP Bocher – Vivien, notaires à ELVEN ainsi que les frais de bornage seront à la charge de la commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Accueil emploi Services : demande de subvention complémentaire pour 2010

Monsieur le Maire explique que l'association intermédiaire Accueil Emploi Services (AES) a pour mission première d'accueillir et d'accompagner les personnes en leur confiant des heures de travail chez des particuliers, collectivités ou entreprises. Elle est aussi chargée de la gestion des Points Accueil Emplois (PAE) où elle accueille et conseille gratuitement tout public en recherche d'emploi ou de formation.

Au vu d'une étude analytique de la situation financière de l'Association, Il en ressort un déficit 2009 d'un montant de 60 328 € totalement imputable aux PAE. Or, les PAE sont soutenus financièrement par les collectivités territoriales. C'est pourquoi, il nous est demandé pour cette année 2010 de doubler notre subvention et de la porter à 1.70 € par habitant. D'autre part, pour l'année 2011, Accueil Emploi Services devra nous fournir un bilan d'activités et de résultats 2010 avec sa demande de subvention.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'allouer une subvention complémentaire de 0.85 € par habitant, soit 1 584 €, à l'Association Accueil Emploi Services afin de combler le déficit 2009 réalisé par les Points Accueil Emplois.
- précise que ces crédits seront prélevés sur le compte 6574.
- demande qu'un bilan complet nous soit transmis pour la subvention 2011.
-

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Adhésion

Monsieur le Maire rappelle que le Lieu d'Accueil et de Rencontres Enfants Parents (LAREP) est une structure dont l'objectif est d'accueillir, d'écouter, de prévenir les troubles de la relation parents enfants, dans la confidentialité et l'anonymat, et ouvert à tous les familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Les accueillants sont des professionnels de santé (travailleurs sociaux, psychologues, enseignants, bénévoles...) préparés à cette fonction. Depuis septembre 2007, six communes du canton bénéficient de ce service.

Depuis septembre 2010, le LAREP devient le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) avec les mêmes fonctions, mais un engagement plus important des communes à terme.

Sur le secteur d'Elven, six communes sont concernées (Trefflean, Elven, Sulniac, St Nolff, Monterblanc et Trédion, le multi-accueil d'Elven sera la structure porteuse.

Il est proposé 35 séances par an sur l'ensemble des 6 communes dont 6 à Treffléan.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement par les collectivités. En ce qui concerne Treffléan, 6 familles y participent en moyenne.

Deux hypothèses financières ont été établies, à savoir :

- Avec l'intervention du personnel du Conseil Général, le budget estimé serait de 7 300 €, soit 357 pour Treffléan.
- Si embauche d'un animateur par la structure, le budget serait de 10 008 €, soit 643 € pour Treffléan.

Après délibération, le conseil municipal,

- décide d'adhérer au LAEP du secteur d'Elven à compter du 1^{er} janvier 2011.
- s'engage à signer la convention de partenariat, pour une année, qui définira les modalités de financement.
- précise que son engagement ne vaut que pour une année et qu'une nouvelle étude sera faite en fonction du bilan.

Tarifs communaux 2011

Monsieur le Maire propose une augmentation des différents tarifs communaux avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Restaurant scolaire:

ENFANTS	2,92
ENFANTS (Régime)	1,08
ADULTES	5,15

Garderie

La demi-heure	0,56
Après 19 h (½ h maxi)	1,14

Concession cimetière

*15 ans	76,50
*30 ans	122,40
*50 ans	204,00

Concession cavurnes

*15 ans	306,00
*30 ans	357,00

Salles du RESTAURANT SCOLAIRE

	2011	
	GRANDE SALLE	2 SALLES
Réunion ou manifestation <u>à but non lucratif</u> pour associations	GRATUIT	GRATUIT
Manifestation <u>au profit des Associations</u>	30,60	30,60
Vin d'honneur	81,60	81,60
Repas (particuliers)	122,40	153,00
Utilisation du Gaz	30,60	30,60
Utilisation de la Friteuse	51,00	51,00
Utilisation du lave vaisselle	30,60	30,60

Salle BELLE ETOILE

	2011
Réunion ou manifestation à but non lucratif pour Associations	GRATUIT
Vin d'honneur+ location à titre professionnel	61,20

Tarifs copies

	2011
A4 recto	0,20
A3 recto	0,45
A4 recto verso	0,45
A3 recto verso	0,50

Tarifs télécopies

	2011
Reçue (la page)	0.20
Expédiée (la page)	0.40

Après délibération, le conseil municipal :

- vote les tarifs ci-dessus.
- précise que les tarifs du service jeunesse seront étudiés en commission des finances. Une étude des besoins des parents sur l'augmentation de l'amplitude des horaires sera réalisée.

Décision modificative de crédits n°1

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative de crédits afin d'alimenter le compte 6615 – Intérêts crédits de trésorerie -.

Le conseil municipal décide et entérine les modifications ci-dessous :

C/ Intitulé	DEPENSES
C/ 6182 – Documentation générale	- 100.00
C/ 6615 – Intérêts crédit trésorerie	+ 100.00

Informations diverses

Convention Conseil en Energie Partagé

Monsieur le Maire explique que Vannes Agglo met en place un nouveau service en janvier 2011 : « conseil en énergie partagé ». Cette mission gratuite a pour but d'aider les communes à maîtriser leurs consommations énergétiques par l'analyse des factures et du patrimoine communal.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par Vannes Agglo pour la mise en place d'un conseil en énergie partagé. Cette convention définit les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier du service proposé.

Après délibération, le conseil municipal ;

- décide d'adhérer à ce service de conseil en énergie partagé.
- d'accepter la nomination de M. le Maire, en qualité d'élu « référent Energie »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 3 ans.

Eclairage public

Pour des raisons d'économie d'énergie, les horaires concernant l'éclairage public ont changés :

- | | | |
|------------|--------------------------------|--------------------------------|
| - Le matin | - sur toute la commune | - Allumage à partir de 6 h 30. |
| - Le soir | - Bourg (le long de la RD 116) | - Extinction à 23 h |
| | - Villages | - Extinction à 22 h |

Commission Urbanisme

Elle aura lieu le Mardi 14 décembre 2010 – Etude du dossier de lotissement « Les Jardins Dévéhat ».

Modification horaire personnel ATSEM

Salle des Sports : voir Michel Louessard pour étude relative à l'achat d'un tapis de sol lors de grande manifestation dans la salle des sports.

Rapport des Commissions

M. Aubry : Concernant le Conseil Municipal des Jeunes réuni le 22 octobre dernier, des commissions ont été modifiées du fait du départ de certains enfants en classe de 6^{ème}. Il a été évoqué le projet d'un circuit pour BMX. D'autre part, la commission scolaire CME souhaite qu'il y ait une opération sécurité dans les écoles.

M. Le Jallé : Informations relatives à différentes réunions auxquelles M. Le Jallé a participé : Conseil d'Ecole, comité de pilotage de l'ALSH intercommunal, Mission local du Pays de Vannes ...

M. Guillot : Donne des informations sur les travaux effectués par le SIVEV. Il fait part des devis reçus pour les travaux de peinture, de l'installation d'un volet roulant métallique à la salle des sports et le changement d' ouvertures Salle Belle Etoile.

M. Mayanga : informe l'assemblée qu'il a participé au Quizz Sécurité Routière le 6 novembre dernier. Il revient sur la sécurité aux abords des écoles dont le coût est estimé à 7 000 € et demande que les travaux soient rapidement exécutés.

Mme Beyet s'interroge aussi sur la mise en œuvre des travaux de sécurité aux abords des écoles. Elle fait part d'un courrier reçu par l'ARAC qui renouvelle sa demande de miroirs dans la salle pour yoga, gym et danse bretonne. A cela, M.le Maire répond qu'il a rencontré Mme Colinet, Présidente et qu'il a proposé un partenariat pour l'achat et l'installation de ces miroirs.

M. Cadoret : informe qu'une première séance d'information sur l'utilisation du défibrillateur a eu lieu le 20 novembre dernier et qu'en raison des conditions climatiques, la 2^{ème} session de formation sur le défibrillateur est reportée à une date ultérieure.

Mme Joffredo demande des informations sur les demandes de subventions des Ajoncs d'Or de St Nolff.

wwwwwwwwwwwwwwwwww